

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). Cette compétence est obligatoirement transférée à la communauté de communes, d'agglomération ou urbaine à laquelle appartient la commune.

La collectivité compétente doit établir un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » (articles D2224-1 et suivants du CGCT, modifié par le décret n°2015-1827).

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.
- Informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport démontre la performance de la politique « déchets » d'Épernay Agglo Champagne au regard des objectifs réglementaires ainsi que la réponse de la collectivité pour relever le défi du « zéro déchet » d'ici 2030.

Page

3 - 4 Temps forts

5 Territoire, compétences & objectifs

6 Acteurs de la prévention et gestion des déchets

7 - 8 Organisation

9 Indicateurs de la relation usagers

10 Équipements de précollecte

11 Interventions de précollecte

12 Parcours des déchets

13 Résultats de collecte

14 Déchèteries

15 Composition des collectes sélectives

16 Valorisation

17 - 18 Événementiels & animations

19 - 20 Prévention

21 - 22 Éléments budgétaires

23 - 24 Indicateurs de coûts

25 Perspectives 2026

Temps forts

Les animatrices tri prévention deviennent Maitres Composteurs

Deux des trois animatrices tri prévention obtiennent le titre de maitre composteur en 2025 : cette certification leur permet de renforcer leurs compétences en gestion des biodéchets et sensibilisation des publics, un atout pour la collectivité.

Les deux animatrices pourront animer des ateliers, accompagner les projets de compostage de proximité, optimiser la gestion des végétaux via les alternatives de jardinage au naturel.



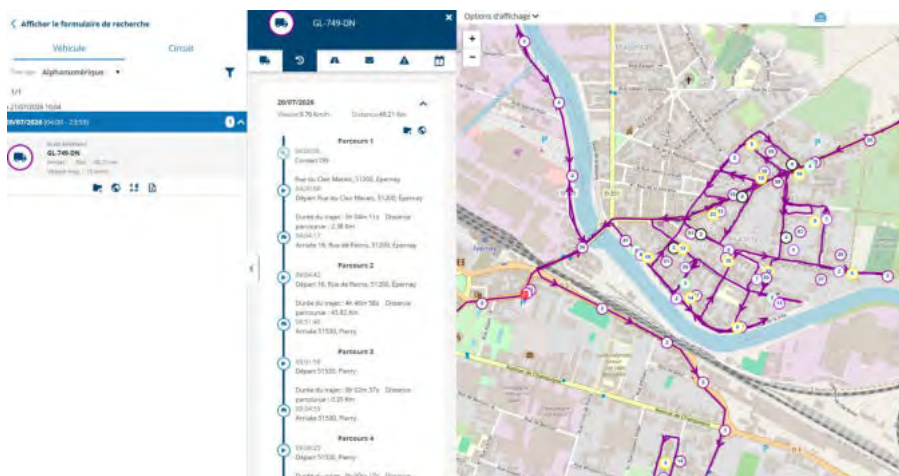
Evolution de l'activité de collecte en régie

Les activités de collecte ont subi ces dernières années de nombreuses évolutions : dans la composition des flux collectés, des fréquences de collecte, par l'apport de nouvelles technologies (remontées d'information, analyse automatique de la qualité des collectes).

Aussi Epernay Agglo a souhaité réaliser une refonte de l'organisation de ses activités de collecte. Plusieurs chantiers nécessitant de ré-évaluer le dimensionnement des circuits de collecte et des moyens matériels / humains, de prendre en compte les exigences de sécurité (résorption des points noirs) ... ont débuté à travers :



- Une réécriture et optimisation des circuits de collecte confiées au Bureau d'Etudes Ecobox
- Un audit de l'organisation de la régie de collecte confié au Bureau d'Etudes Espelia
- L'introduction de la géolocalisation dans les bennes
- Une réflexion sur l'apport de l'IA et des caméras en collecte
- La mise en place d'un marché de location de bennes...



Un chargé de mission dédié au réemploi et à la réparation



Epernay Agglo Champagne a recruté un chargé de mission, Rindra Rajahona, pour piloter son Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation ; il s'agit de structurer une économie circulaire locale, en développant le réemploi sur le territoire, en accompagnant les acteurs du territoire. Le poste s'inscrit plus globalement dans le dispositif soutenu financièrement par l'ADEME Grand Est : Accélérateur de Transition.

La dotation en bacs se poursuit à Magenta et Epernay

Epernay Agglo a équipé en 2025, Magenta et une partie d'Epernay des trois nouveaux bacs (OMR-recyclables-biodéchets). Fin 2025, le schéma harmonisé des nouvelles collectes concerne au niveau du territoire communautaire : 79 % des foyers en pavillon, 22 % des foyers en habitat collectif et 66 % des activités professionnelles.

46 sur 47 communes sont dotées



Les résultats de collecte en faveur du tri sont au rendez-vous, en effet la quantité d'ordures ménagères a diminué de 10.2 %, celle des biodéchets a progressé de 27.8 % et celle des recyclables hors verre de 7 %.

Déchèterie de Voivreux : fin de l'accès aux professionnels, la collectivité accompagne la transition

La Loi AGECE du 10 février 2020 oblige les entreprises à trier 9 flux de déchets non dangereux.

Depuis le 1er janvier 2025 Epernay Agglo a décidé de réserver l'accès de ses trois déchèteries communautaires aux seuls particuliers, mettant fin à l'accès des professionnels sur la déchèterie de Voivreux.

Pour accompagner cette transition la collectivité a mené une démarche progressive et structurée :

- Un diagnostic des flux de déchets, de la nature et origine des apporteurs professionnels, accompagnée dans cette étape par les bureaux d'Etudes Citexia et AJBD
- Un recensement de solutions alternatives pour les professionnels : exutoires locaux et éco-filières, sous forme d'annuaire en ligne pratique et évolutif
- Une concertation sous forme d'ateliers associant professionnels concernés et apporteurs de solutions
- Un règlement commun d'accès aux trois déchèteries
- Une communication sur site, des conseils personnalisés...



Le site de Voivreux a été reconfiguré pour mieux desservir les particuliers : seconde benne pour les meubles, nouvelles éco-filières, portique ...Le tonnage annuel sur le seul site de Voivreux a baissé de 35%.

Parallèlement Epernay Agglo Champagne a conduit **4 groupes de travail sur les dépôts sauvages** avec la participation d'une vingtaine d'élus autour : d'un état des lieux partagé, d'une meilleure connaissance des procédures de verbalisation et sanction, de mesures prioritaires. Ont été cités : une communication institutionnelle, la sensibilisation des plus jeunes et une surveillance au territoire via des «technologies» (caméras, pièges photos...).

Territoire, compétences & objectifs

Les compétences et les missions du service

Réduire

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019-2025 est le cadre d'actions menées et à mener pour réduire les déchets. Le gaspillage, le compostage, le réemploi permettent de préserver les ressources naturelles, de réduire les coûts de gestion des déchets et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement. Epernay Agglo Champagne déploie aussi depuis 2003 un Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation, construit avec les partenaires du territoire.

Collecter

La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) se fait soit en régie, soit par des prestataires :-

- En porte-à-porte pour les recyclables (emballages et papiers/cartons et verre des professionnels), biodéchets et OMR.
- En apport volontaire pour le verre et les textiles.
- Sur les déchèteries (tout-venant - végétaux - gravats...).

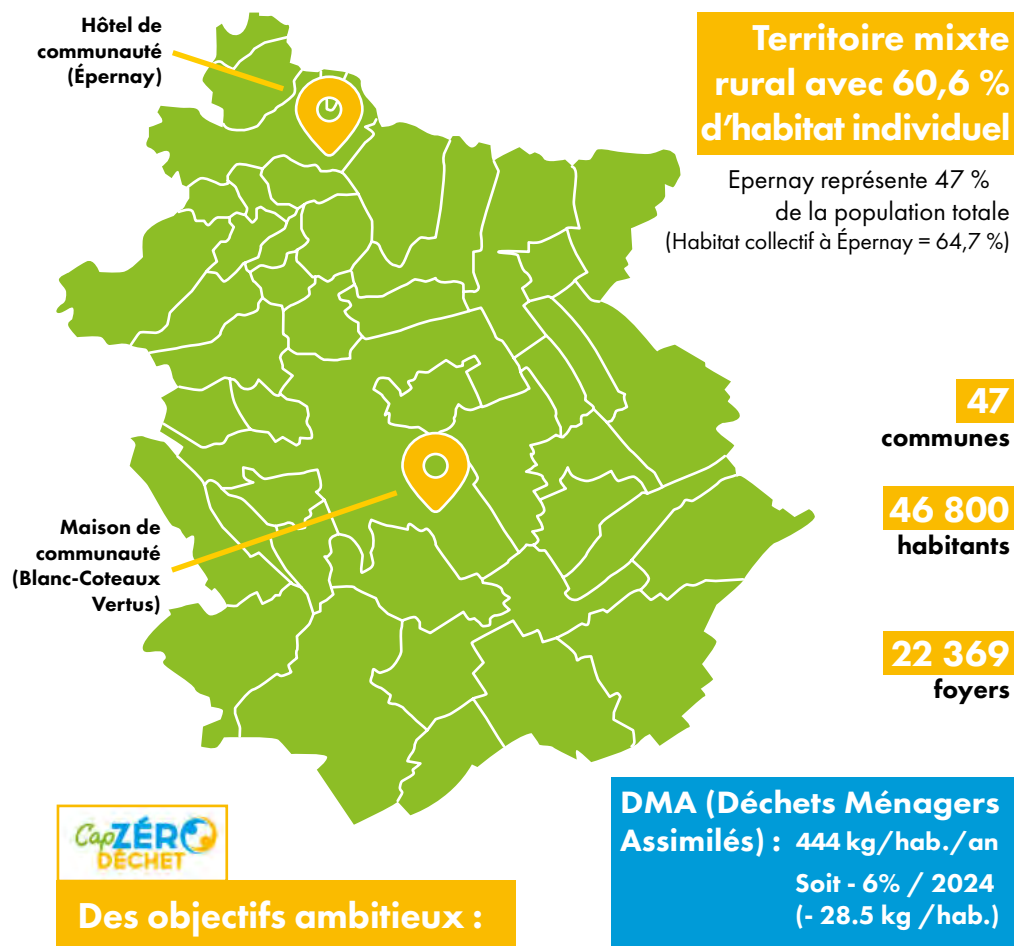
Traiter et valoriser

Épernay Agglo est adhérente du SYVALOM. Les déchets collectés sont acheminés vers les filières de traitement en vue de leur valorisation énergétique, matière et organique :

- Les installations du SYVALOM :

- Centre de transfert départemental à Pierry réceptionnant recyclables/biodéchets/OMR/tout-venant de déchèterie
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des OMR et du tout-venant de déchèterie, Unité de Valorisation Agronomique (UVA) des biodéchets, centre de tri des recyclables à la Veuve

- **Les unités de valorisation** qui prennent en charge les déchets issus des apports volontaires de verre, textiles et des déchèteries.



Acteurs de la Prévention et Gestion des déchets

Direction

1 responsable de service

Le service prévention et gestion des déchets comprend
54 agents titulaires et contractuels répartis ainsi

Précollecte



7 agents

- 1 responsable de pôle (= idem responsable de pôle relations aux usagers)
- 3 assistantes d'exploitation
- 3 agents de maintenance et des renforts sur les chantiers de dotation

Missions :

- Assurer une gestion réactive et de proximité aux demandes des usagers sur leurs contenants
- Distribuer et réparer les contenants (bacs – composteurs – sacs...)
- Superviser les collectes en apport volontaire et gérer les mobiliers.

Prévention



3 agents :

- Responsable de pôle
- Chargé de mission biodéchets
- Chargé de mission réemploi et réparation

Missions :

- Piloter la stratégie et les actions de réduction des déchets à travers le Programme Local de Prévention et Gestion des Déchets (PLPDMA) et le Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation (SDRR)
- Accompagner les porteurs de projets
- Développer et accompagner la gestion de proximité des biodéchets.

Déchèterie



9 agents :

- 1 responsable de pôle
- 8 agents d'accueil en déchèterie (7,5 etp)

Missions :

- Garantir la qualité d'accueil et de tri au sein des 3 déchèteries
- Développer les filières REP, les nouvelles filières de recyclage et le réemploi
- Piloter la logistique d'enlèvement des déchets auprès des prestataires
- Contrôler la qualité des collectes réalisées en prestation.

Relation aux usagers



6 agents :

- 1 responsable de pôle (= idem responsable de pôle précollecte)
- 2 assistantes d'accueil
- 3 animateurs tri prévention

Missions :

- Analyser et faire évoluer les pratiques de gestion des déchets des habitants
- Répondre aux appels, courriers, visites, mails au service
- Gérer les anomalies ou réclamations liées à la gestion des déchets
- Suivre la qualité des collectes : caractérisations et suivis en porte à porte.

Collectes porte à porte



27 agents :

- 1 responsable de pôle
- 2 encadrants de proximité
- 24 agents de collecte : 8 chauffeurs, 12 ripeurs et 4 chauffeurs/ripeurs

Missions :

- Contrôler les collectes en prestation
- Réaliser, organiser et manager les collectes en porte à porte en régie
- Gérer l'entretien et le renouvellement du parc de matériels roulants
- Veiller aux conditions d'hygiène et de sécurité.

Performances et Financement



2 agents :

- 1 responsable de pôle
- 1 technicien référent des déchets non ménagers

Missions :

- Réaliser la matrice des coûts
- Gérer l'ensemble des données du service
- Assurer le suivi de la Taxte d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS)
- Accompagner les producteurs non ménagers.

Les agents du service ont suivi
84,25 jours de formation :

- FCO = 5 jours
- Sécurité : 7 jours
- Formation déchets : 6,5 jours
- Management/communication/finances / accueil = 35 jours
- Informatique : 3 jours
- Formation intégration FP : 25 jours
- RGPD = 2,75 jours

Organisation

Les modes de collecte

Collecte en porte à porte

La collecte des OMR, des recyclables et des biodéchets s'effectue **en porte à porte**, en régie ou en prestation, selon les communes.

Les fréquences de collecte sont en cours d'harmonisation à l'échelle du territoire selon le schéma : OMR tous les 15 jours, recyclables et biodéchets toutes les semaines. Une adaptation sera nécessaire en milieu urbain et pour desservir les grands ensembles d'habitat collectif.



Modalités de collecte des déchets assimilés (assimilables aux ordures ménagères des ménages mais produits par les professionnels). La collecte et le traitement des déchets assimilés sont facultatifs pour les collectivités ; lorsqu'elles assurent cette mission, elles doivent le faire selon des prescriptions particulières.

Sur Épernay Agglo, les prescriptions sont les suivantes :

- Un seuil maximum de collecte fixé à 8 000 litres hebdomadaires tous flux confondus.
- Pas de collecte des déchets des activités situées dans les zones industrielles / artisanales / commerciales. Ces activités doivent recourir à un prestataire privé (exonération de TEOM sur demande auprès d'Épernay Agglo).
- Les déchets ménagers assimilés lorsqu'ils sont pris en charge par Épernay Agglo sont financés via une redevance spéciale ou via la TEOM.

Collecte en apport volontaire

La collecte du **verre** et des **textiles** est réalisée en **apport volontaire**, via des prestataires.

Le vidage s'effectue selon le rythme de remplissage des bornes, différent d'un site à un autre.



Pour plus d'information :

La cartographie des points d'apport volontaire sur : www.epernay-agglo.fr/carte-interactive

Épernay Agglo Champagne a implanté : 1 borne à verre pour 269 habitants et 1 borne à textiles pour 624 habitants.



174 bornes à verre / 75 bornes à textiles

Collecte en déchèterie



Épernay Agglo dispose de trois déchèteries sur son territoire à : **Pierry, Voipreux et Magenta**, permettant aux usagers d'y déposer les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : déchets encombrants hors d'usage (appareils électroménagers et informatiques, meubles...), produits toxiques, inflammables, polluants (huiles de moteur, batteries de voiture, peintures, solvants...), déchets verts (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes...), gravats, ferrailles... Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature vers les filières de valorisation adaptée.

L'accueil est réalisé en régie, avec une équipe de **8 agents** ; le transport et le traitement de l'ensemble des déchets sont gérés par **8 principaux prestataires**. Depuis 2025, toutes les déchèteries sont strictement réservées aux seuls particuliers.

Périmètre de collecte régie et prestation

Régie de collecte (21 communes)

74,8 % de la population
29 tournées hebdomadaires
90 118 kms parcourus/an
10 bennes dont une location

Prestation (SEPUR) (26 communes)

25,2 % de la population
10 ou 11 tournées hebdomadaires
(Selon semaine paire ou impaire)
56 571 kms parcourus/an



Nouveau schéma de collecte

Schéma de dotation des trois bacs : BIO - OMR - RECYCLABLES

2022/2023 :

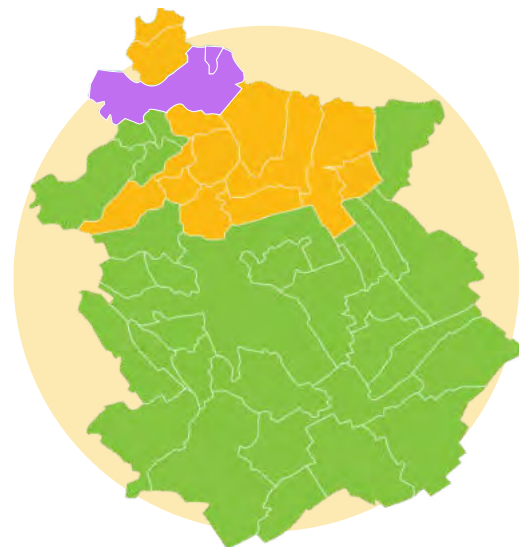
Athis, Bergères-les-Vertus, Blancs-Coteaux, Chaintrix-Bierges, Chaltrait, Clamanges, Écurey-le-Repos, Étréchy, Germinon, Givry-les-Loisy, Le Mesnil-sur-Oger, Loisy-en-Brie, Moslins, Pierre-Morains, Pocancy, Rouffy, St-Mard-les-Rouffy, Soulières, Trécon, Val-des-Marais, Vélye, Vert-Toulon, Villeneuve-Renneville-Chevigny, Villers-aux-Bois, Villeseneux, Vouzy, Brigny-Vaudancourt, Chavot-Courcourt, Moussy, Vinay

2024 :

Avize, Chouilly, Cramant, Cuis, Cumières, Flavigny, Grauves, Les Istres-et-Bury, Mancy, Mardeuil, Monthelon, Morangis, Oiry, Pierry et Plivot

2025 à 2027 :

- Magenta (2025)
- Épernay (2025 à 2027)



Dotation en chiffres :

Fin 2025, **15 437 foyers** ont été dotés des trois nouveaux bacs



79 % des pavillons (nombre = 13 252)



22 % des foyers en immeuble (nombre = 2 185)



Mais aussi 1 937 **professionnels** soit **deux tiers** des activités du territoire

Indicateurs de la relation usagers



4 972 appels

au 03 26 56 47 15 (-9 % par rapport à l'année 2024)

29 % : SAV
28 % : DÉCHÈTERIE
24 % : COLLECTE



4 651 visites

dans le service (+ 13 % par rapport à l'année 2024)

81 % : SACS
10 % : SAV



2 032 mails via infodechets@epernay-agglo.fr ou
via les formulaires du site internet de la collectivité
(+ 7% par rapport à l'année 2024)

44 % : COLLECTE
30 % : SAV



1 982 réservations

en déchèterie (+28 % à la déchèterie de Pierry
par rapport à l'année 2024)



101 posts FACEBOOK



19 pages

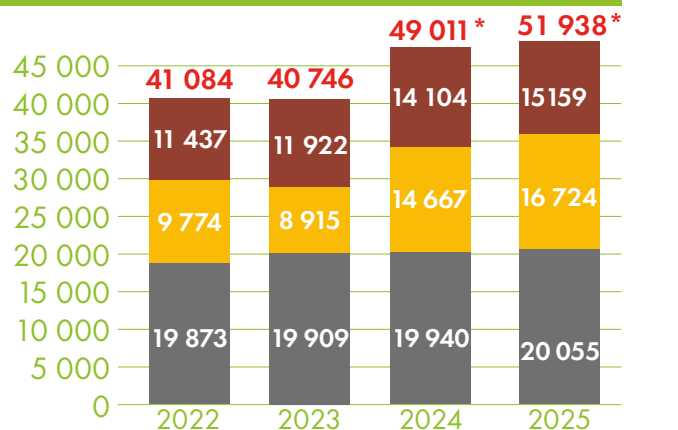
dans le Mag de l'Agglo



Équipements de précollecte

Les bacs de collecte

Nombre de bacs

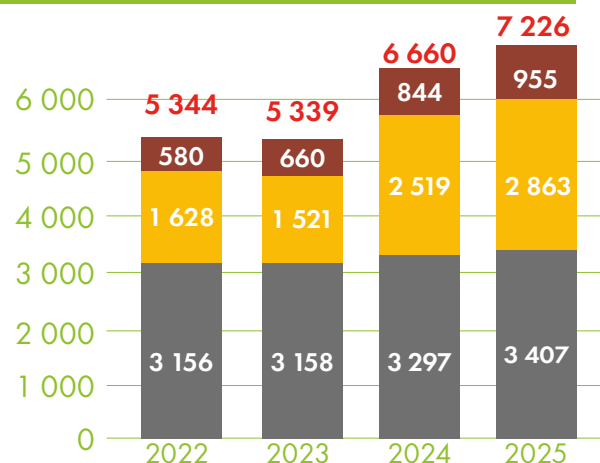


■ OMR ■ RECYCLABLES ■ BIODÉCHETS

* + 106 bacs à verre pour les « métiers de bouche »

* + 177 bacs à cartons pour les professionnels

Volume de bacs en m³



En 2025, le volume des bacs biodéchets et recyclables représente plus de 52 % du volume total en place.



Les contenants d'apport volontaire



Verre

174 bornes (dont 5 enterrées ou semi-enterrées) appartenant à Épernay Agglo et aussi mini bornes mises en place lors de manifestations

2 campagnes de nettoyage extérieur par an confiées à un prestataire, organisées sur les **47** communes d'Épernay Agglo

Textiles

75 bornes mises à disposition par le prestataire de collecte **LE RELAIS** dont 12 ont été renouvelées en 2025

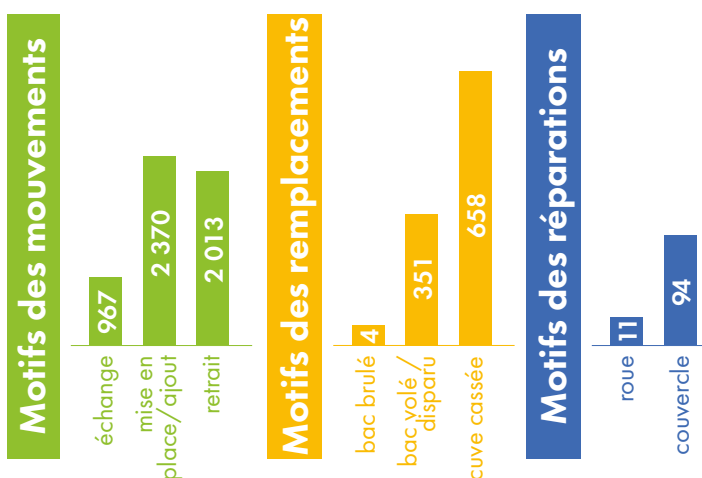
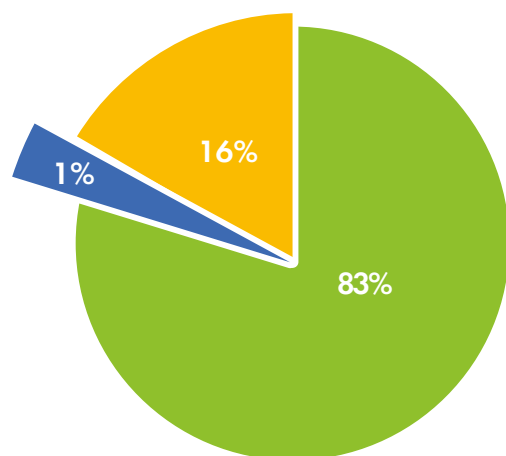


Parking Gallice, Epernay

Interventions de précollecte

Nombre et types d'interventions

6 468 interventions



Mouvements Remplacements Réparations

Logistique des sacs de tri :

5 350 rouleaux de sacs jaunes distribués
34 000 rouleaux de sacs biodégradables distribués
+ 184 housses biodégradables destinées aux professionnels

Livraison des composteurs :

126 composteurs - 3 lombricomposteurs

Livraison des bacs de prêt - manifestations + travaux :

619 bacs - 88 manifestations

Les moyens du service d'intervention :

3 agents titulaires + 5 agents contractuels en renfort ponctuellement

3 véhicules 20m³ + 2 véhicules de location - 38 881 kms parcourus



Parcours des déchets



OMR

Collecte en porte-à-porte
1 fois tous les 15 jours, 1 à
2 fois par semaine selon les
communes et la typologie
de l'habitat



Collecte en porte-à-porte



Transférées au centre
de Pierry

Incinérées à l'Unité
de Valorisation Énergétique
de la Veuve



- Production d'électricité
- Production de mâchefers
utilisés en sous-couche
routière
- Filière sidérurgique (ferreux
et non ferreux)



Recyclables (emballages, pa- piers) et cartons

Collecte en porte-à-porte,
1 fois par semaine



Collecte en porte-à-porte



Transférés au centre
de Pierry et Oiry (cartons)

Envoyés au centre de tri
des collectes sélectives
de la Veuve



Les différents matériaux sont
vendus aux usines de recy-
clage, situées en Grand Est
et dans les Hauts de France,
en tant que matières suscep-
tibles de transformation.



Biodéchets fermentescibles (cuisine)

Collecte en porte-à-porte,
1 fois par semaine



Collecte en porte-à-porte



Transférés au centre
de Pierry

Envoyés à l'Unité
de Valorisation Agronomique
de la Veuve



Production de compost
vendu à l'agriculture



Verre

Collecte en apport volontaire
par un prestataire ou par la
collectivité en porte-à-porte
1 fois par semaine pour
certains professionnels

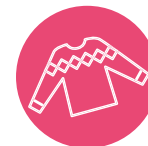


Transféré au centre
de Oiry pour les collectes
en porte-à-porte

Envoyé à l'usine Verrière
de Reims pour recyclage



Production de nouvelles
bouteilles



Textiles

Collecte en apport volon-
taire par un prestataire (Le
relais)



Destinés au centre
de tri de Soissons



- Produits revendus (bou-
tique ou export)
- Transformation en isolant,
chiffons d'essuyage...



Déchèteries

Ces déchets occasionnels,
encombrants, gravats,
végétaux, ferraille, déchets
dangereux... sont déposés
distinctement selon leur nature



incinération avec valorisa-
tion énergétique



compostage

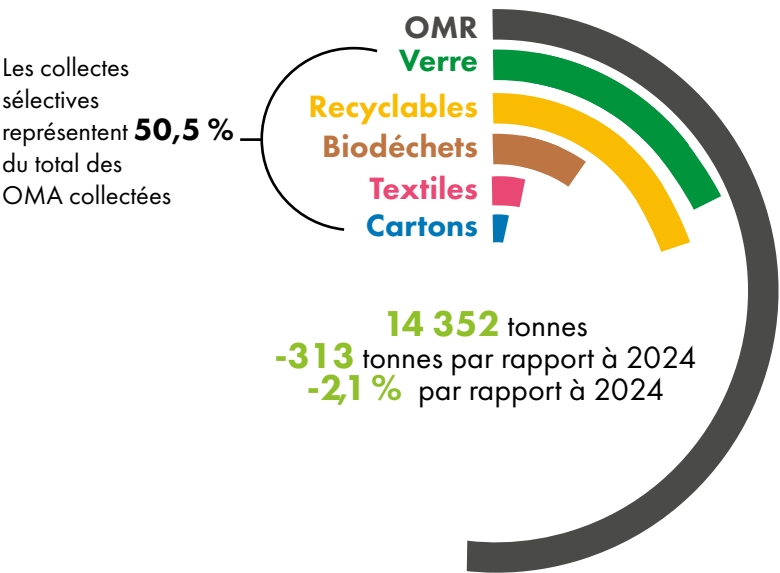


recyclage
ou
réemploi

Résultats de collecte

Tonnages d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA)

collectées en porte-à-porte et en apport volontaire (hors déchèteries)



Le tonnage des OMR est en baisse de 810 tonnes au profit en partie des recyclables (+191 tonnes) et des biodéchets (+261 tonnes). Le solde (358 tonnes) **ayant été évité**.

	2024 en tonnes	2025 en tonnes	Évolution
 OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	7 912	7 102	-10,2 %
 Verre (97 % en apport volontaire et 3 % en porte à porte)	2 519	2 590	+2,8 %
 Recyclables	2 739	2 930	+7 %
 Biodéchets	940	1 201	+27,8 %
 Textiles	322	304	-5,6 %
 Cartons	233	226	-3 %

Ratios de collecte

En kg par an et par habitant

**Épernay Agglo
Champagne**

SYVALOM



152



55



63



26*



6,5



4,8

174

49

55

/

/

* biodéchets alimentaires uniquement



Un objectif
principal :

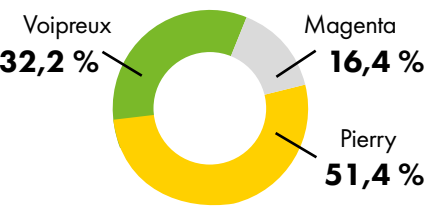
Réduire en 2030, le poids des OMR de
2019 à 100 kg/hab. par la prévention et le tri.

Déchèteries

Magenta, Pierry, Voipreux

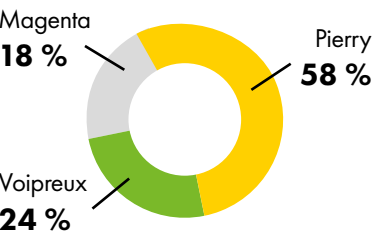
6 425

tonnes de déchets apportées
dans les 3 déchèteries soit :
-14,6 % / 2024



La part des tonnages de Voipreux
baisse de 42 % à 32,2 % / 2024

105 390 visites
-2,3 % / 2024



137,3

kg/hab./an sur
Epernay-Agglomération Champagne

262 kg/hab./an
moyenne SYVALOM 2024

31 %

des déchets du territoire sont
collectés via les déchèteries

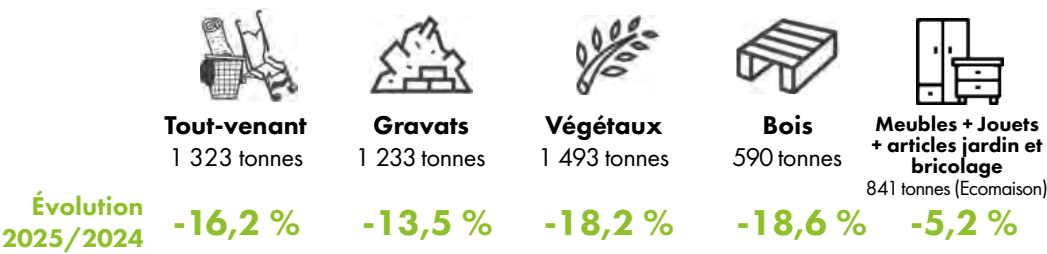
20 %

des tonnages sont pris en charge
par les éco-filières

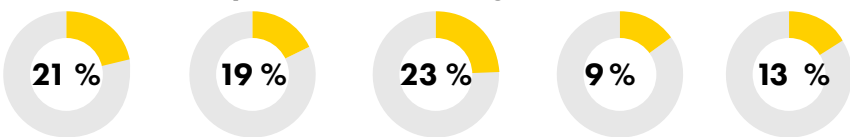


Tonnage des 24 flux collectés

Le tonnage des 5 flux principaux est en baisse de :



Proportion des tonnages collectés :

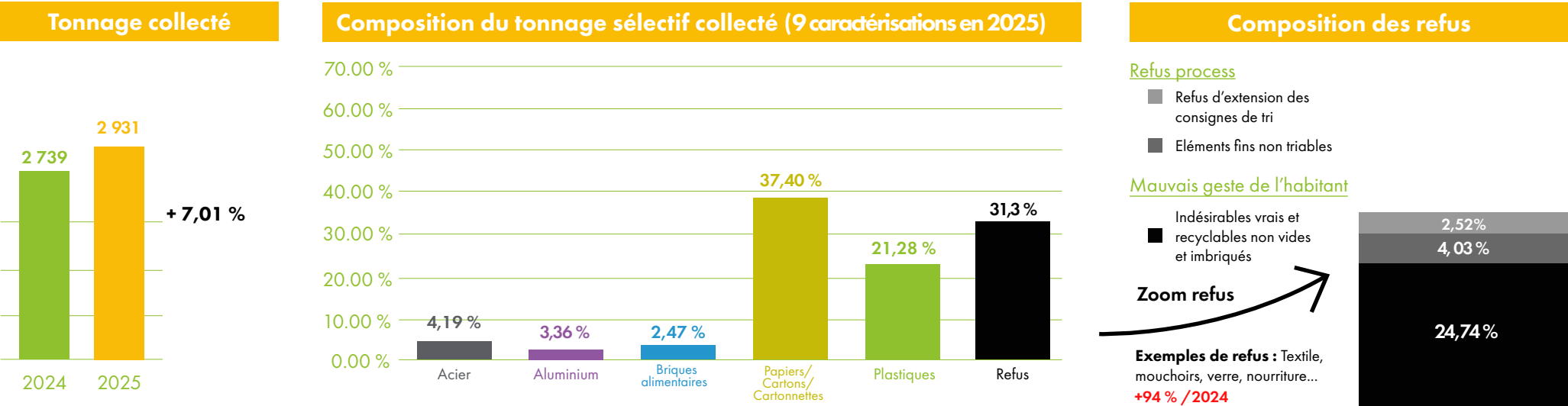


Tonnages des autres flux collectés en déchèterie

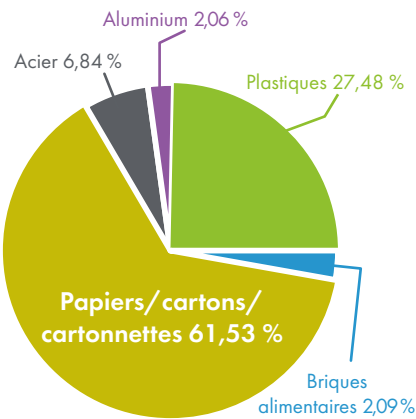
Flux collectés en déchèterie	Éco-organismes	Tonnes
Cartons / papiers		286 tonnes
Ferrailles		206 tonnes
Déchets d'Équipement Électrique et Electronique (DEEE)	ECOLOGIC	352 tonnes
Lampes et Tubes	RECYLUM	1,32 tonnes
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors éco-filière		14,1 tonnes
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ECODDS	43,76 tonnes
Piles	COREPILE	2,56 tonnes
Batteries		5,22 tonnes
Huiles Minérales	CYCLEVIA	12,24 tonnes
Pneumatiques	ALIAPUR	4,68 tonnes
Huiles végétales		2,45 tonnes
Capsules Nespresso		non pesées
Bouchons en liège		non pesés
Consommables informatiques		non pesés
Articles de sport & loisirs	ECOLOGIC	6,6 tonnes
Articles de bricolage thermiques	ECOLOGIC	3,92 tonnes

Composition des collectes sélectives

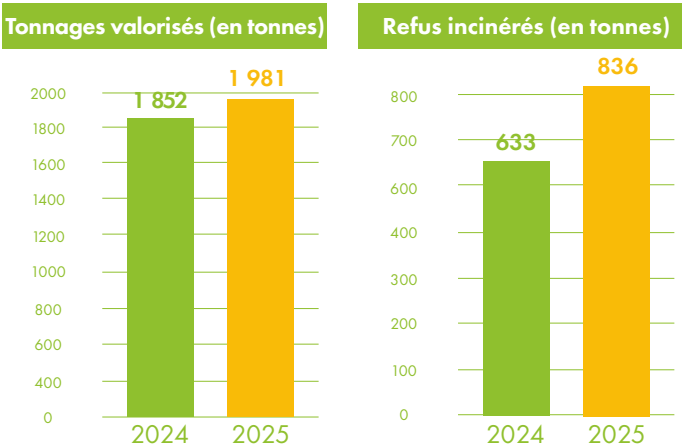
Ratio de collecte des recyclables : 62,6 kg/hab./an



Tonnage valorisé par matière



Matières 2025	Tonnages valorisés 2025	% des tonnages valorisés 2025
Plastiques	544,50	27,48 %
Briques alimentaires	41,32	2,09 %
Papiers/ Cartons/ Cartonnettes	1 219,11	61,53 %
Acier	135,53	6,84 %
Aluminium	40,80	2,06 %
TOTAL	1 981,26	100 %



Valorisation

COMPOSITION DE LA POUBELLE JAUNE
D'UNE MARNAIS.E EN 2025



Syvalom

COMPOSITION DE LA POUBELLE
D'ORDURES MÉNAGÈRES D'UNE
MARNAIS.E EN 2025



Syvalom

Les faits marquants

09/01/2025 :

- Publication du marché de renouvellement de la Délégation de Service Public de l'Unité de Valorisation Énergétique et Agronomique.

01/08/2025 :

- Publication du Marché Public Global de Performances pour encadrer les travaux d'agrandissement du Centre de transfert de Pierry, son exploitation et sa maintenance.
- Publication des marchés Transfert/Transport des flux sur les autres centres de transfert.

Apports 2025 des adhérents

- **UVE : 90 928 tonnes** dont l'Agglo : 9.27 %

- Mwh produits en électricité : **19 559 Mwh**

Valorisation thermique :

- **56 327 Mwh** → réseau de chaleur urbain

- **22 670 Mwh** → réseau de chaleur industriel

- **18 864 t** de mâchefers valorisées

- **3 356 t** de cendres de résidus d'épuration de fumées (REFIOM)

- **2 870 t** de métaux recyclés

- **UVA : 7 546 tonnes** dont Agglo : 15,91 %

- **2 415 t** de compost produit

- **2 012 t** de compost vendu

Centre de tri :

- **26 179 tonnes** de déchets recyclables triés
dont l'Agglo : 11.2 %

- **1 803 tonnes** de cartons conditionnés



Événementiels & animations

Dotation et sensibilisation des résidents en habitat collectif

2 194
foyers

Le chantier de dotation des collectifs s'est poursuivi sur la commune de Magenta et une partie d'Épernay. L'occasion d'aller au contact direct des usagers afin de les équiper.



Et aussi sensibilisation de :

520 foyers suite à des refus de collecte

41 foyers de forains (fête d'Épernay)

41 foyers de camps d'itinérants (vendanges)

Animations en milieu scolaire / associatif



437
enfants



Les animateurs ont proposé un large panel d'animations sur des thèmes variés tels que le tri, le compostage, le gaspillage alimentaire, le réemploi ou la pollution aquatique. Ces actions participent à sensibiliser les usagers, dès leur plus jeune âge et sur le tout territoire.

Animations lors de manifestations



Virades de l'Espoir, Velye
28/09/2025

De nombreux stands thématiques sur le tri et le réemploi ont été tenus par les animateurs lors d'événements sportifs, fêtes de quartiers, ou encore manifestations locales dédiés au réemploi.

401
usagers
sensibilisés



Journée du réemploi, Magenta
26/11/2025

Ateliers du Mercredi

Les Ateliers du Mercredi rencontrent désormais un vrai succès. Principalement axés sur la thématique du « faire soi-même », ils sont l'occasion de collaborer avec des intervenants extérieurs qui enrichissent la culture DIY des participants.



Atelier shampoing solide Epernay
22/01/2025

122
participants



Balade botanique, Chouilly
25/06/2025



Atelier nettoyant multi usage, Avize
26/02/2025

Prévention

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté en Conseil communautaire le 30 mars 2023. Il se décline en 7 axes et 27 actions. Les actions réalisées en 2025 dans le cadre du PLPDMA :

Axe 1 : Eco-exemplarité

- À l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable, les représentations du **spectacle « L'Incroyable musée de la Dynastie Poubelle »**, organisées à Vertus et Épernay, ont permis de sensibiliser **les enfants des écoles primaires du territoire et un public familial** aux enjeux liés à la réduction des déchets.
- Dans le cadre du « Défi J'y vais ! », un atelier de réparation de vélos a été proposé aux agents de l'agglomération afin d'encourager les déplacements domicile-travail à vélo.

Axe 2 : Eco-consommation

- **Ateliers Zéro Déchet** ludiques afin de découvrir des **alternatives concrètes pour réduire les déchets au quotidien** : cosmétiques et produits ménagers fait-maison, réduction du plastique, etc.
- Visites du **centre de tri du Syvalom** organisées chaque mois.
- Lors du Forum climat, sur l'adaptation au changement climatique, les animateurs ont mené auprès des scolaires un atelier visant à les sensibiliser aux **alternatives durables**.

Axe 4 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

- **Ateliers de cuisine anti-gaspi** animés par les associations « les Bons Restes » et « Mettons du Coeur dans les épinards »
- Cérémonie de remise des prix du **concours photos « gaspiller moins, manger mieux »** à destination du **grand public et des scolaires** (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2024).

Axe 5 : Tri et valorisation des biodéchets et des végétaux

- **Tous au compost**, une édition riche : ateliers compostage et jardinage au naturel destinés aux **scolaires et grand public**, exposition photos et projection du film « **Planète Collemboles** » en présence du réalisateur P. Lebeaux, conférence de Hubert le jardinier.
 - Installation de 3 nouveaux **sites de compostage partagé**.
 - **Démonstrations ponctuelles** en déchèteries pour apprendre à valoriser ses végétaux et lancement du **défi « mon jardin 100 % ressources »**.

Axe 6 : Réemploi Réparation

- Cette année, la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** était axée sur les **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques**. Au programme, à destination des **scolaires et du grand public**, autour de la réparation : atelier de modélisation 3D, journée de l'occasion et de la réparation, conférence « Changer nos habitudes de consommation : mission (im)possible ? », **ciné-débat** autour du film Low Tech, permanence du Repair Café et **marché de Noël de l'occasion** à Magenta.
 - **Ateliers mensuels de réparation de vélos**

Axe 7 : Mobiliser les acteurs du territoire

La **journée de l'occasion et de la réparation** a constitué l'évènement phare de la SERD 2025. De nombreux **acteurs du territoire - associations, réparateurs, artisans et professionnels de la seconde main** - ont été mobilisés pour valoriser leurs activités et **sensibiliser le grand public** au réemploi et à la réparation. Une dizaine d'acteurs de l'**économie circulaire** ont ainsi participé à cette manifestation.



Réemploi, Réparation

Dispositif Accélérateur de transition

En 2024, la Communauté d'Agglomération a été accompagnée par un bureau d'études mandaté par l'ADEME afin de candidater au dispositif Accélérateur de transition, proposé dans le cadre du partenariat ADEME – État – Région Grand Est (Climaxion). Ce programme accompagne les EPCI du Grand Est dans une démarche transversale intégrant les enjeux climat – air – énergie – économie circulaire.

Cet accompagnement, sollicité par la Direction Prévention et Gestion des Déchets, vise à structurer et accélérer la mise en oeuvre opérationnelle du Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation, tout en engageant la collectivité dans le référentiel Économie Circulaire de l'ADEME.

L'année 2025 marque une étape importante dans le déploiement opérationnel de cette démarche avec le recrutement d'un chargé de mission Réemploi, Réparation et Économie circulaire pour une durée de trois ans, financé dans le cadre du dispositif. Ce poste a pour mission de piloter et d'animer la stratégie territoriale en faveur du réemploi et de la réparation, de développer les partenariats locaux, et d'accompagner la mise en oeuvre du référentiel Économie Circulaire de l'ADEME, avec l'appui d'un bureau d'études dédié au suivi de la démarche de labellisation.

Accompagnement par un bureau d'études

L'une des premières missions du chargé de mission Réemploi, Réparation et Économie circulaire a consisté à élaborer le **Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** visant au recrutement du bureau d'études chargé d'accompagner la collectivité dans le suivi de la démarche Économie circulaire, selon le référentiel de l'ADEME. Le bureau d'études apportera un appui méthodologique et stratégique à la collectivité dans sa trajectoire de labellisation. Il accompagnera également le pilotage de la démarche et la mise en oeuvre opérationnelle du plan d'actions. Son recrutement est prévu au **premier semestre 2026**.



Une présence sur des événements emblématiques

- Marché aux fleurs
- Virades de l'espoir
- Marché d'Automne de Vertus
- Fête de la citrouille
- Forum climat



Une programmation trimestrielle

Pour la deuxième année consécutive, l'agglomération propose un programme trimestriel d'animations dédiées à la prévention des déchets, dont la fréquentation est en constante progression.

- Visites du SYVALOM
- Ateliers compostage et jardinage au naturel
- Ateliers cosmétiques et produits ménagers au naturel
- Ateliers de réparation des vélos
- Ateliers de cuisine anti-gaspi

Et bien d'autres animations originales et ludiques à venir découvrir !

4 programmes trimestriels sont parus en 2025



Éléments budgétaires

Dépenses de fonctionnement

Les principales prestations sous contrat et celles confiées au SYVALOM

- TTC -

Incineration des OMR - SYVALOM	1 201 445 € (-6,7%)
Compostage des biodéchets - SYVALOM	54 526 € (+29,2%)

Transport / transfert / traitement des déchets de déchèterie :

EDOVA -déchets verts-gravats-cartons-ferrailles	261 836 € (-8,8%)
SYVALOM -incinération tout venant	174 745 € (-17,3%)
SUEZ -bois-tout venant	142 635 € (-19,4%)
ARF + ORTEC -traitement des DDS	19 526 € (+2,1%)
SYVALOM -cartons de Voipreux	5 034 € (-40,5%)

Transfert et tri des recyclables

collectés en porte-à-porte y compris incinération des refus : SYVALOM	1 210 932 € (+19,4%)
---	----------------------

Transfert et tri des cartons collectés en porte-à-porte : SYVALOM

15 561 € (=)

Collectes en porte-à-porte du bassin sud

(OMR / recyclables / biodéchets) : SEPUR	532 701 € (-17,2%)
--	--------------------

Collecte en apport volontaire du verre : MINÉRIS

144 686 € (+9,1%)

Fournitures en sacs de collectes :

JEMACO (biodéchets)	35 780 €
---------------------	----------

Recrutement personnels via agence intérimaire : ADECCO

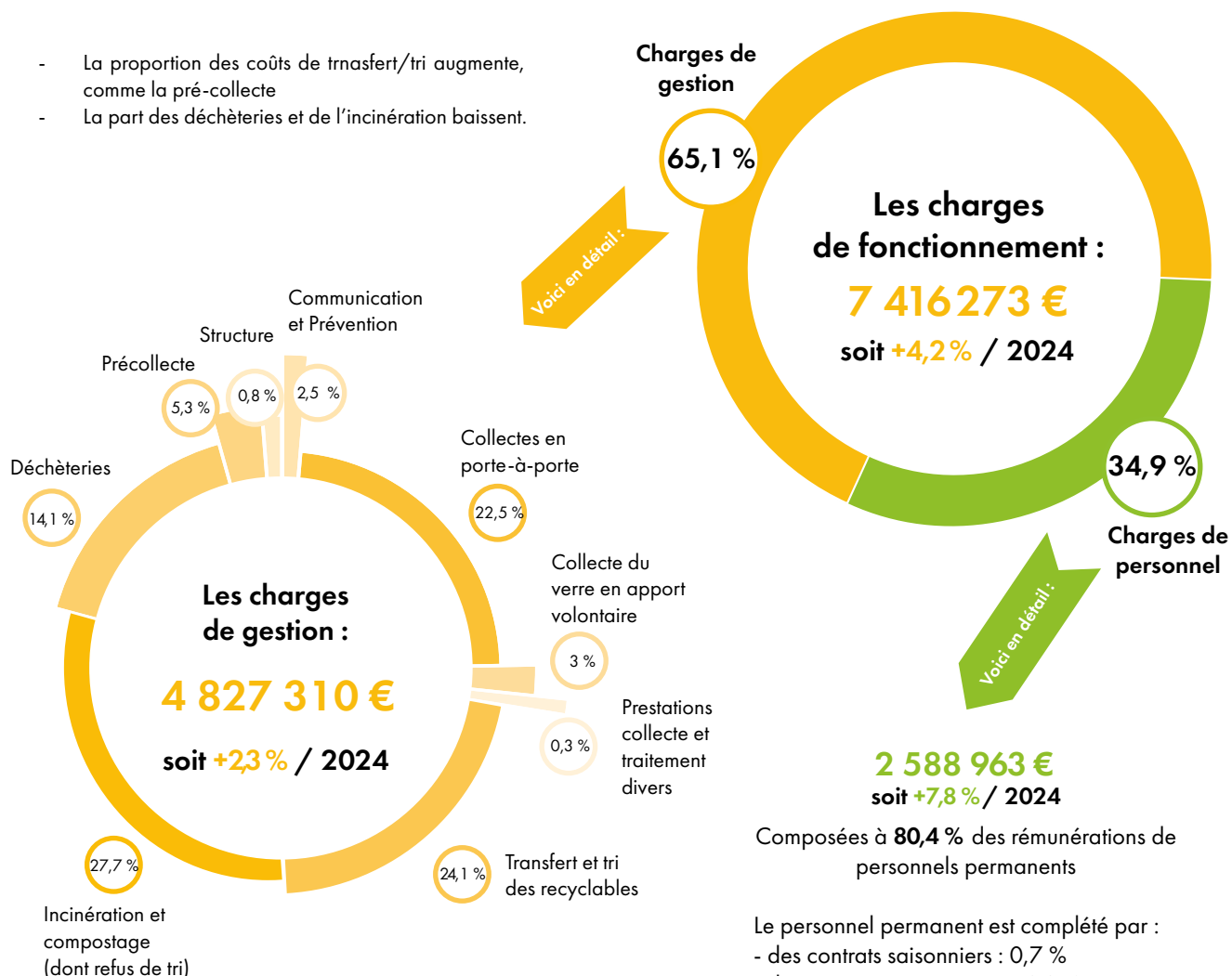
45 534 €

Gardiennage vendanges : APS

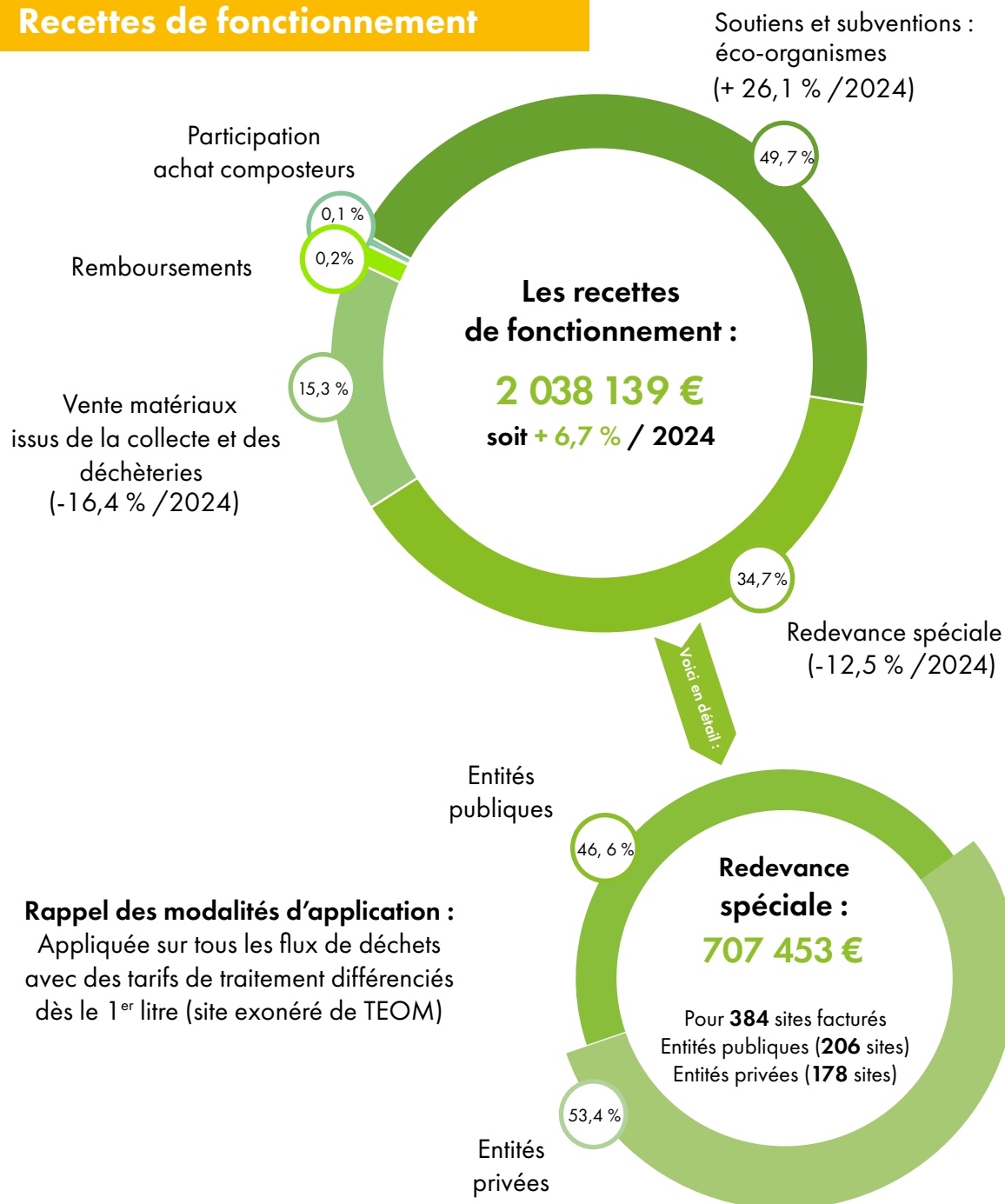
10 194 €

+ assurances, EPI, carburants, réparations gérés en groupement de commandes.

- La proportion des coûts de transfert/tri augmente, comme la pré-collecte
- La part des déchèteries et de l'incinération baissent.



Recettes de fonctionnement



Investissement

Les dépenses s'élèvent à :

855 086 €

soit **+207 359 € / 2024 (+38 %)**

Principalement liées à l'achat de deux bennes de collecte

Principales dépenses :

307 649 €

Collecte

- Deux chassis 26t
- Réparations sur bennes
- Géolocalisation dans les bennes de collecte



23 371 €

Déchèteries

- Portique Voipreux
- Portail et abri agents Pierry
- Caméras et souffleurs
- Équipement des locaux réemploi



441 763 €

Pré-collecte

- Principalement :
- Bacs de collecte
 - Bennes à verre
 - Mobiliers pour manifestations



76 050 €

Administration,

- Principalement :
- Mobiliers de bureau
 - Informatique
 - Véhicules de service



Et aussi :

Étude pôle déchets 1 703 €

Prévention 550 € (aides mulching - tondeuse)

Indicateurs de coûts

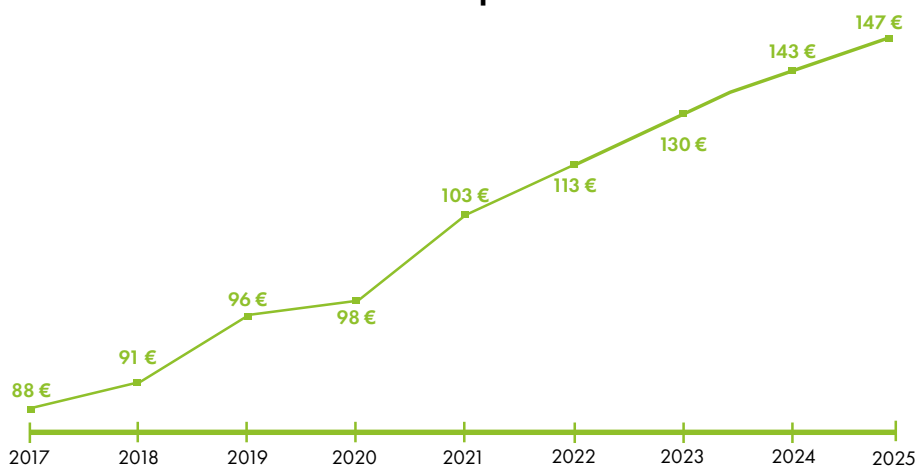
(issus de la matrice des coûts)

Coût aidé TTC

= ensemble des charges moins les recettes de vente matière et énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides publiques. Le coût aidé reflète la charge restant à financer par la collectivité

Coût aidé TTC du service public	6,81 M€	soit 147 € /hab
Financements dont	6,25 M€	soit 135 € /hab
TEOM	5,54 M€	Taux de couverture 92 %
Redevance spéciale et facturation usagers	0,71 M€	

Évolution du coût aidé TTC par habitant



Évolution globale du coût aidé HT

110 486 € HT
soit +1,8 % entre 2024 et 2025

Les principales dépenses en hausse :

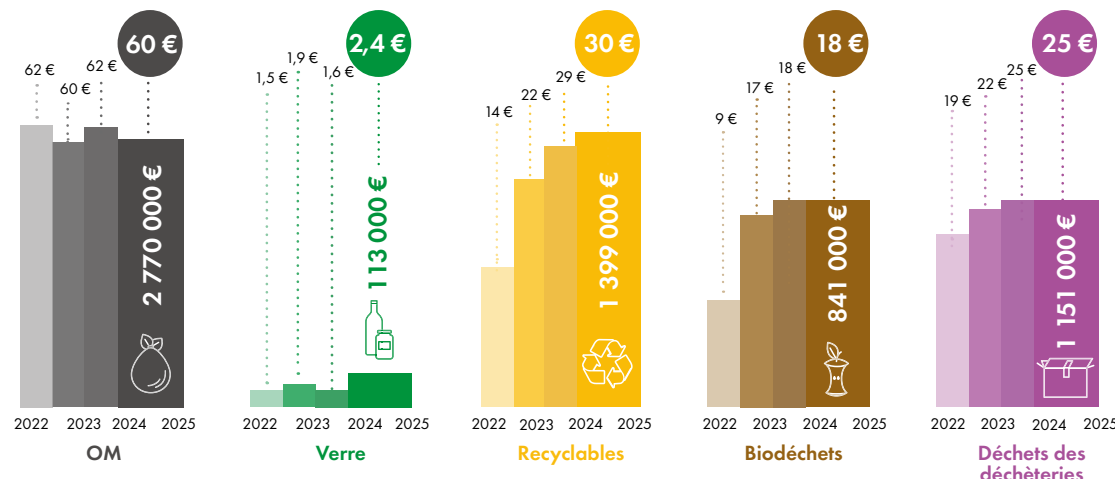
- + 37 162 € HT (+ 7%) Structure (essentiellement répartition en ⚡ des rémunérations)
- + 11 310 € HT (+ 8%) Communication (essentiellement répartition en ⚡ des rémunérations)
- + 99 623 € HT (+ 63%) Prévention (part rémunération en ⚡ : chargé de mission Biodéchets + Economie Circulaire + animateurs)
- + 96 993 € HT (+ 13%) Pré-collecte (⚡ des dépenses hors salaires : sacs – bio-seaux-lavage bornes- voirie local SAV...)
- + 49 386 € HT (+ 2%) Collecte (hausse rémunérations collecte/déchèterie + 6.9% compensée par ⚡ hors salaires -3.4%)
- + 218 920 € HT (+28%) Tri (⚡ tonnages triés 7% et des refus de tri – changement répartition tri et transfert - ⚡ prix unitaires...)
- + 15 796 € HT (+16%) Compostage des biodéchets (⚡ tonnages 28% - ⚡ prix unitaires traitement et part fixe)

Les principales dépenses en baisse :

- 78 446 € (-13%) Transfert et Transport déchèteries et recyclables porte à porte (dont baisse de 42% des rotations en déchèterie)
- 83 324 € (-7%) Incinération des OMR (baisse des tonnages de 10%)
- 27 406 € (-15%) Incinération du tout venant de déchèterie (baisse des tonnages de 16%)

Une hausse des recettes de
211 050 €
soit + 19%
(soutiens éco-organismes)

Évolution du coût aidé €HT/hab.des principaux flux



Coût Complet €/HT = ensemble des charges (structure/collecte/traitement ...)

7,74 M€_{HT}

Taux de couverture
des charges par les
produits
17 %

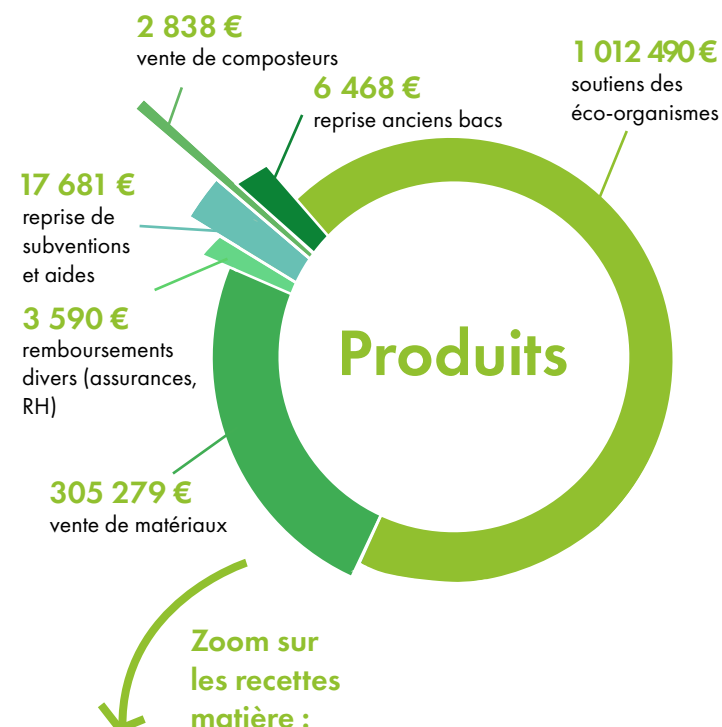
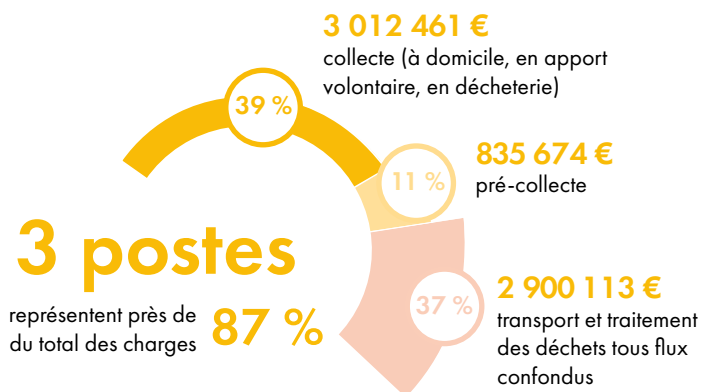
Produits

(hors ventes de produits et d'énergie)
= règle ADEME 2023

1,35 M€

Coût complet en € HT par étape technique et par flux	OM	Verre	Recyclables	Bio-déchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	gestion de proximité	Textiles	Tous Flux
Charges fonctionnelles	256 882 €	16 695 €	230 536 €	81 705 €	123 938 €	15 797 €	4 789 €	275 €	730 617 €
Prévention	78 732 €	/	31 305 €	21 317 €	73 387 €	3 208 €	47 295 €	2 715 €	257 960 €
Précollecte	332 477 €	23 339 €	281 249 €	185 972 €	/	12 637 €	/	/	835 674 €
Collecte	1 076 657 €	137 143 €	727 802 €	441 256 €	522 382 €	107 221 €	/	/	3 012 461 €
Transfert/Transport Traitement/ Autres	1 031 984 €	/	1 145 000 €	111 921 €	578 252 €	32 956 €	/	/	2 900 113 €
Total coût complet	2 776 732 €	177 177 €	2 415 892 €	842 170 €	1 297 959 €	171 819 €	52 084 €	2 990 €	7 736 824 €

Zoom sur les principales charges :



Recettes de valorisation par flux de déchets	OM	Verre	Recyclables	Bio-déchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Tous Flux
Recettes	/ *	35 018 €	206 042 €	/	42 888 €	21 332 €	/	305 279 €
Tonnages	7 102 t	2 500 t	2 930 t	1 201 t	5 191 t	352 t	305 t	19 580 t
€/t	0 €/t	14 €/t	70 €/t	0 €/t	8 €/t	60 €/t	/	15,5 €/t

* règle ADEME = seulement une ligne dans les charges regroupant le montant payé pour l'incinération déduction faite des recettes de valorisation énergétique

Perspectives 2026



Prévention

- Recrutement d'un conseiller ECI dans le cadre du dispositif accélérateur de transition (soutien ADEME)
- Mise en place des conteneurs dédiés au réemploi sur les déchèteries de Pierry et Voivreux (marché d'exploitation)
- Collecte de smartphones
- Exposition sur les DEEE
- Généralisation du tri des biodéchets en habitat collectif : collecte séparée ou compostage partagé
- Etude de collectes des biodéchets alternatives (ex : collecte à vélo)
- Promotion de la pratique du mulching afin de réduire les apports en déchèterie
- Elaboration d'un nouveau PLPDMA (2026 - 2031)
- Diagnostic et étude du tri dans les cimetières
- Mise en oeuvre des premières actions du Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation
- Mise en place de la Fresque Économie Circulaire

Précollecte

- Poursuite de la dotation en bacs biodéchets/recyclables/ OMR (Epernay)
- Règlement de collecte (sur le volet pré-collecte)
- Mise en place d'un kit prêt de bacs pour les manifestations culturelles (Epernay)
- Lancement de l'appel d'offres renouvellement des bacs de collecte
- Harmonisation de la pré-collecte dans l'ensemble des bâtiments de l'agglomération
- Analyse technique de la « casse » / maintenance des bacs
- Consultation pour le recyclage des bacs HS
- Etude d'implantation de bornes compatriques
- Etude d'implantation de bornes biodéchets
- Acquisition de mobiliers manifestations

Collecte

- Livraison de 3 bennes 26 tonnes
- Achat de 2 bennes 26 tonnes
- Finalisation de l'étude de réécriture des circuits
- Plan d'actions issu de l'audit sur la régie de collecte
- Remplacement de deux encadrants de proximité
- Equipement des bennes avec des dashcams
- Formation des équipes à la géolocalisation
- Fermeture temporaire centre de transfert de Pierry, vidages redirigés à Oiry



Déchèteries

- Mise en place du réemploi sur les déchèteries de Pierry et Voireux
- Étude ICPE sur la déchèterie de Voireux avec l'accompagnement d'un bureau d'étude
- Implantation de la nouvelle déchèterie de Pierry
- Étude du maillage en déchèteries

Relations usagers / Animation / Communication

- Sensibilisation des foyers résidant en habitat collectif
- Création de supports favorisant la valorisation des biodéchets alimentaires et végétaux
- Mise en ligne d'une carte de la réparation et réemploi sur le site internet
- Création d'une plaquette sur le réemploi
- Animation d'ateliers variés (diffusion via un programme trimestriel)

Performances et Financement

- Individualisation des factures de redevance spéciale via une solution informatique
- Dotation en trois bacs des professionnels de Magenta et Epernay
- Révision du règlement de redevance spéciale
- Veille sur la REP Emballages Industriels et Commerciaux (EIC)
- Présentation de la matrice en commission via un Bureau d'Études
- Accompagnement des élus sur la compétence «déchets»

Et aussi

- Proposition d'un nouveau règlement de collecte
- Veille sur les appels à projets CITEO et ADEME